



Garantie non respectée par vendeur de matelas

Par **joni67**, le **04/10/2010** à **14:20**

Bonjour,

J'ai acheté il y a 4 ans un matelas d'une valeur supérieure à 1000€ chez un vendeur spécialisé. La garantie au verso de la facture indique une garantie de 5 ans, comprenant l'affaissement.

Comme je dors depuis quelques mois réellement "dans un trou" je suis retourné chez le vendeur pour faire valoir ma garantie et l'échanger. Sa réponse a été plutôt du style : "On ne fait plus ce genre de garantie aujourd'hui, il y a de la vétusté donc on déduit un pourcentage du montant pour faire un avoir sur un matelas neuf, et de toute façon on ne travaille plus avec ce fournisseur" en me présentant un verso de facture avec les garanties proposées aujourd'hui, avec effectivement un pourcentage de vétusté.

Seulement sur la mienne, ce n'est pas ça qu'il y a écrit ! J'ai une garantie complète, mais le vendeur ne veut rien entendre...

Que puis-je faire ? J'ai trouvé le site internet du fabricant, j'ai envoyé un mail au service client, et là pas de réponse du tout...!

Merci de vos réponses

Par **mimi493**, le **04/10/2010** à **16:13**

Envoi d'une LRAR au vendeur, exigeant la garantie avec copie de votre facture, qu'à défaut, vous saisirez le tribunal d'instance.